

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMÉR (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL : TABLEAUX DES EFFECTIFS 2015

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création des emplois municipaux relève de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Il appartient à Monsieur le Maire de pourvoir, si nécessaire, les postes vacants ou nouvellement créés afin de permettre le bon fonctionnement des services.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2015, le Comité Technique a émis un avis favorable à ce dossier.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tableaux des effectifs municipaux joints en annexe.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150127-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 28 Janvier 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».